

FLITSER

102000016273

1/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial FLITSER

Code du produit (UVP) 06032426

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science SPRL
Pegasuslaan 5,
1831 Diegem,
Belgique
Téléphone +32(0)2 709 2075
Service responsable Département QHSE
E-mail : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone
d'appel d'urgence SBM +1 813-676-1669

Centre Antipoisons (Belgique) +32(0)70 245 245

Centre Antipoisons (Luxembourg) (+352) 8002 5500

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi Irritant, R36
R52

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Acide pélargonique



Mention d'avertissement: Attention

FLITSER

102000016273

2/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)
 186,7 g/l d'acide pélagronique

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Acide pélagronique	112-05-0 203-931-2	C; R34	Skin Corr. 1B, H314	> 18,00 – < 19,00

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

FLITSER

102000016273

3/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Aucun symptôme connu ou attendu.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions	Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

FLITSER

102000016273

4/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Equipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Pas de valeur limite d'exposition connue.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à

FLITSER

102000016273

5/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Liquide
Couleur	incolore à jaune clair
Odeur	caractéristique
pH	env. 6,1 à 1 % (23 °C) (eau désionisée) 8,1 - 8,7 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	>95 °C
Température d'auto-inflammabilité	> 320 °C
Densité	env. 0,99 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible dans toutes les proportions
Viscosité, dynamique	11 - 16 mPa.s à 20 °C
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif
9.2 Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

FLITSER

102000016273

6/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation
donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 5.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux Irritant pour les yeux. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Acide nonanoïque : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Acide nonanoïque : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Acide nonanoïque : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Acide nonanoïque : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Acide nonanoïque : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)) 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes NOEC (Desmodemus subspicatus) 20 mg/l

FLITSER

102000016273

7/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

aquatiques Durée d'exposition: 72 h**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité** Acide nonanoïque:
rapidement biodégradable**Koc** Acide nonanoïque: Koc: 63,1**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation** Acide nonanoïque: Facteur de bioconcentration (FBC) 196
Ne montre pas de bioaccumulation.**12.4 Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol** Acide nonanoïque: Mobile dans le sol**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****Évaluation PBT et vPvB** Acide nonanoïque: Cette substance n'est pas considérée comme
persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas
considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).**12.6 Autres effets néfastes****Information écologique
supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,
après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le
produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation
d'incinération.**Emballages contaminés** Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des
déchets dangereux.**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.**Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies
navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.**14.1 – 14.5** Non applicable**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**

FLITSER

102000016273

8/8

Date de création: 14.08.2017

Date de révision: 23.08.2018

Version: 2 / Belgique

Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Numéro d'agrément / Belgique 9857G/B

Classe de toxicité B
(Belgique)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R34 Provoque des brûlures.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Note SBM Life Science:

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

Objet de la révision: Modification des coordonnées du fournisseur

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--